

JOURNAL OFFICIEL



La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **E-mail:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

ratifiant la dissolution du Syndicat d'améliorations foncières des Riedes-Dessus

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu la décision du 18 juin 2008 de l'assemblée du Syndicat d'améliorations foncières des Riedes-Dessus prononçant la dissolution du syndicat,
- vu la décision du 18 juin 2008 de l'assemblée du Syndicat d'améliorations foncières des Riedes-Dessus de céder son solde de fortune,
- vu le règlement de la commune de Soyhières concernant l'entretien des chemins, ratifié par les autorités cantonales,
- vu la requête du Syndicat d'améliorations foncières des Riedes-Dessus du 9 mars 2010,
- considérant dès lors que la procédure a été suivie conformément aux dispositions légales,
- vu l'article 80 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles¹,

arrête:

Article premier

La dissolution du Syndicat d'améliorations foncières des Riedes-Dessus est ratifiée.

Article 2

La commune de Soyhières est responsable de l'entretien des ouvrages collectifs exécutés par le syndicat sur son territoire.

Article 3

¹Le Service du registre foncier est chargé de radier la mention « Membre du SAF des Riedes-Dessus » sur tous les biens-fonds compris dans le périmètre du remaniement parcellaire des Riedes-Dessus.

²La mention suivante est maintenue: « AF N° 460; interdiction de désaffectation jusqu'au 31.12.2022, article 102 LAg; interdiction de morcellement, article 102 LAg ».

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 28 septembre 2010.

Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard

Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 913.1

Département des Finances, de la Justice et de la Police

Publications des autorités de surveillance des fondations

Le Département des Finances, de la Justice et de la Police, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura, a rendu le 6 octobre 2010 une décision relative à la dissolution de la Fondation Aufigest pour le développement régional, à Delémont, par laquelle notamment il:

1. approuve la dissolution de la Fondation Aufigest pour le développement régional, à Delémont, qui est mise en liquidation;
2. désigne les membres du Conseil de fondation en qualité de liquidateurs;
3. charge les liquidateurs de procéder aux démarches nécessaires pour l'aboutissement de la procédure de liquidation, à savoir notamment:
 - procéder à l'appel aux créanciers;
 - payer tous les créanciers;
 - remettre à l'Autorité de surveillance un rapport final et une attestation confirmant que la Fondation n'a plus d'actifs ni de passifs;
4. invite le Registre du commerce à procéder à toutes les inscriptions qui découlent de la présente décision;
5. dit qu'il est perçu un émolument de 50 francs et des frais par 20 francs, soit au total 70 francs;
6. informe que la présente décision est susceptible d'opposition, motivée, dans les trente jours dès sa

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

publication au Journal officiel, auprès du Département des Finances, de la Justice et de la Police; l'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours;

7. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel.

Delémont, le 6 octobre 2010.

Le ministre de la Justice: Charles Juillard.

Service de l'économie rurale

Clé informatique suisse ID

Le Service de l'économie rurale informe les agriculteurs-trices qu'ils-elles peuvent acquérir jusqu'au 31 octobre 2010, à un prix spécial de Fr. 25.-, une clé informatique suisse ID.

Cette clé permettra de s'identifier de façon univoque et garantira la signature électronique de l'exploitant.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site de la Confédération www.agate.ch.

Courtemelon, le 7 octobre 2010.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Bernard Beuret.

MINERGIE®
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie
Mehr Lebensqualität, tiefer Energieverbrauch

FE3

« Minergie/Minergie-P :
Dossier de certification – Etude de cas »
Anciennement « Outils d'aide à la conception
et réalisation d'un dossier – Module 2 »

Public cible :

Ingénieurs et bureaux techniques.

Programme :

- Théorie
- Exercices sur ordinateur (ordinateur personnel nécessaire)

Coût : CHF 500.- ((incl. TVA, documentation et pause-café compris))

Date et lieu :

10.11.2010

Ecole d'ingénieurs, Yverdon-les-Bains

8h30 – 12h00 et

13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE Sàrl
tél. 026 309 20 90, info@fe3.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

**Rectificatif suite à une erreur
parue dans le Journal officiel N° 35 du 29.9.2010**

Entrée en vigueur du règlement sur la subvention de logements

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général des Bois le 26 avril 2010, a été approuvé par le Service des communes, le 8 septembre 2010.

Réuni en séance du 20 septembre 2010, le Conseil communal a décidé de fixer sa mise en vigueur **au 1^{er} janvier 2011**.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Administration du Journal officiel.

Les Bois

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 5 octobre 2010, les plans suivants adoptés par le corps électoral le 13 juin 2010:

- plan de zones;
- règlement communal sur les constructions;
- plan des zones de dangers naturels.

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Bois, le 13 septembre 2010.

Conseil communal.

Bure

Assemblée communale extraordinaire

mardi 2 novembre 2010, à 20 heures, au complexe scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter les modifications des statuts de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
3. Adopter le nouveau règlement communal concernant la gestion des déchets et le règlement tarifaire s'y rapportant.
4. Divers.

Les statuts mentionnés au point 2, ainsi que le règlement au point 3, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bure, le 13 octobre 2010.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Courgenay

Assemblée communale extraordinaire

lundi 8 novembre 2010, au Centre paroissial et culturel.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2010.
2. Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la gestion des déchets et le règlement tarifaire s'y rapportant.
4. Divers.

Les documents mentionnés sous les points 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal de et à 2950 Courgenay.

Courgenay, le 13 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Delémont

Nouvelles places de stationnement

Le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 20 septembre 2010, en vertu de l'article 2 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers du 26 octobre 1978, les restrictions suivantes relatives au régime de stationnement à la rue des Sels:

Stationnement dans la rue des Sels

- Marquage de 5 places de stationnement
Zone blanche

Le nouveau plan de stationnement N° UE-STA 012 sur lequel figurent toutes les modifications de la signalisation et du stationnement indiqué ci-dessus fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont, jusqu'au 15 novembre 2010.

En vertu des articles 94, 96 et 98 de la loi du 30 novembre 1978 de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle, il peut être fait opposition (uniquement aux modifications précitées) contre cette décision jusqu'au 15 novembre 2010 inclusivement.

Les oppositions doivent être présentées par écrit et dûment motivées auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 7 octobre 2010.

Conseil communal de Delémont.

Movelier

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 21 octobre 2010, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter un crédit de Fr. 80000.-, par voie d'emprunt, pour l'achat d'un tracteur avec lame à neige.
3. Voter la dépense annuelle de Fr. 218000.-, repré-

sentant les charges sur l'investissement lié à l'extension du Collège de Delémont, sous déduction des parts des communes membres de la communauté, soit une part communale annuelle de Fr. 4450.–.

Movelier, le 28 septembre 2010.
Conseil communal.

Avis de construction

La Baroche

Requérants: Nicole et Marc-André Kohler, route de Charmoille 92a, 2946 Miécourt; auteur du projet: Franco Filipetto, entreprise de construction, 2946 Miécourt.
Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture et terrasse semi-couverte, pose de tuiles photovoltaïques, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 662 (surface 797 m²), sise au lieu-dit «Le Montillat», localité de Fregiécourt, zone habitation HA, plan spécial «Le Montillat».

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 11 m, hauteur 6 m 80, hauteur totale 9 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte saumon clair; couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dérogation requise: Article 7⁷ (alignement) et article 11¹ (couleur tuiles) des prescriptions du plan spécial «Le Montillat».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2010, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 12 octobre 2010.
Secrétariat communal.

Courrendlin

Requérants: Janique et Raphaël Hug, rue de la Farrière 21, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec place couverte en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2246 (surface 676 m²), sise à la rue des Andains, zone mixte MA, plan spécial «La Fenatte».

Dimensions principales: Longueur 11 m 15, largeur 9 m 15, hauteur 4 m 10, hauteur totale 7 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, plaques Alba; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 novembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 11 octobre 2010.
Secrétariat communal.

Rossemaison

Requérants: Raymonde et Roland Frei, rue des Vernes 1, 2842 Rossemaison; auteur du projet: ADA S.à.r.l., architectes, 2800 Delémont.

Projet: Transformation d'un réduit en atelier de bricolage, sur la parcelle N° 346 (surface 845 m²), sise à la rue des Vernes, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 75, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lambrissage en bois de teinte brun-gris; couverture: éternit grandes ondes de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Rossemaison, le 7 octobre 2010.
Secrétariat communal.

Saignelégier

Requérante: Société d'embellissement de Goumois, par M. Christian Luder, Vautenaivre 30, 2354 Goumois.

Projet: Aménagement d'un escalier et de 3 passerelles, sur la parcelle N° 105B, sise au lieu-dit «Bief de Vautenaivre», localité de Goumois, zone Forêt.

Genre de construction: Escaliers et passerelles métalliques.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 3.4.4 RCC (protection de la nature) et article 15 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2010, au Secrétariat communal de Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 11 octobre 2010.
Secrétariat communal.

Vicques

Requérante: Christine Haegeli, route Principale 21, 2824 Vicques; auteur du projet: La Courtine S.A., bureau d'architecture, 2873 Saulcy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec bureau, couvert à voitures/rangement, véranda, terrasse couverte, en annexe contiguës, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 3358 (surface 799 m²), sise au lieu-dit « Sur la Fenatte », zone d'habitation HAF, plan spécial « Pesse sur la Fenatte ».

Dimensions principales: Longueur 17 m 66, largeur 16 m 17, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; couvert à voitures: longueur 7 m 74, largeur 5 m 29, hauteur 3 m 55, hauteur totale 3 m 55.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 8 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ en retraite de la titulaire, l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy met au concours un poste d'

agent-e administratif-ive à 95%

Mission: Exécution de travaux en matière de poursuites et faillites, notamment l'exécution de saisies et de séquestres, la gestion de dossiers de faillites et de ventes. Le poste inclut la fonction de substitut-e du préposé.

Exigences: Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce. Bonnes connaissances en matière de poursuites et faillites. Aptitude à travailler de manière autonome en faisant preuve de rigueur, de résistance au stress et d'entregent. Maîtrise des outils informatiques usuels (suite Office). La connaissance de l'allemand serait un atout.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2011.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Farine, préposé de l'Office des poursuites et faillites de Porrentruy, téléphone 032 420 32 12.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du

24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ive PFP », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 30 octobre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'une réorganisation globale de ses activités, le Service de la santé publique met au concours deux postes, à répartir entre deux personnes à des taux pouvant varier entre 60% et 80%, de

collaborateurs-trices scientifiques

Mission: Sous la responsabilité du chef du service et en étroite collaboration avec le médecin cantonal, la pharmacienne cantonale et la responsable du domaine des institutions, vous suivez l'évolution du système suisse de santé, notamment sur le plan juridique; vous collaborez à la gestion et à la surveillance des institutions pour personnes âgées; vous êtes le/la référent-e du service en matière de normes qualité; vous mettez en place de nouvelles tâches découlant de la loi sur l'organisation gérontologique; vous collaborez à la mise en place du nouveau financement hospitalier; vous collaborez à la délivrance des autorisations de pratique (professions médicales et de la santé); vous participez activement au développement de la prévention et de la promotion de la santé, en étroite collaboration avec la Fondation O2; vous gérez, sous la supervision du médecin cantonal, le service de santé scolaire. Vous êtes étroitement associé-e à la communication du service.

Exigences: Vous disposez de très bonnes compétences dans le domaine de la santé publique, de la gestion de projets, des soins, de la communication et/ou sur le plan juridique; vous connaissez le fonctionnement et les particularités du système de santé suisse; vous avez de bonnes connaissances dans le domaine des normes qualité et de la surveillance des réseaux de soins; vous êtes capable de gérer des dossiers de manière indépendante et en collaboration avec le chef de service ou le/la responsable du domaine concerné; vous êtes à même de participer à des groupes de travail, voire de les présider, de manière proactive et professionnelle.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, téléphone 032 420 51 20.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique SSA », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison du prochain départ en retraite du titulaire, le Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes met au concours le poste de

chef-fe du Service des arts et métiers et du travail

Mission: Vous dirigez un service comptant plus d'une septantaine de collaborateur-trice-s actifs/ves dans des secteurs nombreux et diversifiés en relation directe avec le développement économique et social du canton: lutte contre le chômage et développement des compétences des demandeur-euse-s d'emploi (service public de l'emploi: Office régional de placement, observation et mesures de marché du travail et Espace Formation Emploi Jura), main-d'œuvre étrangère et libre circulation des personnes, travail au noir, santé et sécurité au travail, régulation et surveillance des activités commerciales, de l'hôtellerie et de la restauration, protection des consommateur-trice-s. Vous participez étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux différents secteurs d'activité, vous assurez l'application des nombreuses législations cantonales et fédérales de la compétence du service. Vous conseillez les autorités, procédez aux études nécessaires et émettez des recommandations à leur intention. Vous conduisez les projets relatifs aux politiques sectorielles du service. Vous entretenez des relations permanentes avec vos partenaires publics et privés (entreprises, organisations professionnelles, services cantonaux et fédéraux, partenaires sociaux, etc.).

Exigences: Vous êtes titulaire d'une formation universitaire en économie ou jugée équivalente. Vous bénéficiez d'une expérience de plusieurs années dans une fonction de direction et maîtrisez le management d'équipes pluridisciplinaires. Doté-e d'un bon esprit d'analyse et de synthèse, vous êtes capable d'appréhender les évolutions économiques et sociétales ainsi que les changements stratégiques et d'y apporter des réponses concrètes et ajustées dans votre cadre de compétences. Dynamique et rigoureux-se, vous faites preuve d'un sens aigu du service public et des relations humaines. Doté-e d'un esprit d'équipe confirmé, vous savez animer, fédérer et motiver vos équipes dans l'optique d'un service public ouvert et professionnel. La maîtrise de la langue allemande est nécessaire.

Entrée en fonction: dans les meilleurs délais.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Gérald Kaech, chef du Service des arts et métiers et du travail, téléphone 032 420 52 33.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe du Service des arts et métiers et du travail», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 15 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

Le Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura, en partenariat avec le Conseil du Service d'aumônerie œcuménique de l'Hôpital du Jura, recherche un

aumônier protestant à 50%

Mission: En respectant les procédures liées au Service d'aumônerie œcuménique (SAO) de l'Hôpital du Jura et en collaboration avec ses collègues, les équipes de soins et les intervenants externes, l'aumônier offre un accompagnement relationnel, spirituel et/ou religieux aux patients, résidents, familles et à l'ensemble du personnel en répondant aux demandes particulières et spécifiques de chacun.

Exigences:

- Formation théologique (diacre ou pasteur) ou formation jugée équivalente.
- Formation pastorale à l'écoute et communication/ Clinical Pastoral Training (CPT) exigée, possibilité de suivre la formation en cours d'emploi.
- Expérience pastorale clinique souhaitée.
- A compétence équivalente, préférence sera donnée à une candidature féminine.
- Vu l'activité multisite, un permis de conduire est souhaité.

Nous offrons:

- Une activité riche et variée au sein d'une équipe d'aumônerie œcuménique dynamique.
- Une large autonomie.
- Des conditions de rémunérations et sociales attractives.
- Des horaires irréguliers avec participation à un piquet.

Entrée en fonction: dès que possible ou à convenir.

Délai de postulation: 22 novembre 2010.

Renseignements complémentaires: auprès de M. Stéphane Brugnerotto, responsable du Service d'aumônerie œcuménique, Hôpital du Jura, tél. 032 421 27 67, e-mail: stephane.brugnerotto@h-ju.ch.

Votre postulation est à adresser à: M. Jean-Claude Finger, président du Conseil de l'Eglise réformée évangélique, rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard